

INNATE PHARMA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital social de 2 286 794,60 euros
réparti en 45 735 892 actions de nominal 0,05 euro
Siège social : 117 Avenue de Luminy 13009 Marseille
424 365 336 RCS Marseille

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

Chers Actionnaires,

Conformément aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du code de commerce vous trouverez ci-dessous notre rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que les autres informations qui doivent vous être fournies dans le cadre du rapport de gestion annuel.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le présent rapport, ceux des Commissaires aux comptes, les comptes consolidés en normes IFRS, les comptes sociaux en normes françaises et les rapports annexes auxquels il est fait mention dans le présent rapport ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les statuts et les dispositions légales applicables.

I.- Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice 2013

Innate Pharma (la « Société ») développe des médicaments d'immunothérapie innovants pour le traitement du cancer et des maladies inflammatoires. La Société est spécialisée dans le développement d'anticorps monoclonaux ciblant des voies de régulation de cellules de l'immunité innée (récepteurs et ligands de ces récepteurs).

Le portefeuille d'Innate Pharma est constitué de deux actifs testés en clinique, dont le plus avancé, actuellement en Phase II d'essais cliniques dans le cancer, est licencié à Bristol-Myers Squibb. La Société a d'autres programmes propriétaires actuellement en développement préclinique dont le plus avancé pourrait entrer en clinique en 2015.

Principaux résultats des programmes de R&D

Au cours de l'année 2013, les programmes précliniques d'Innate Pharma ont connu des progrès importants : pour le plus avancé, IPH4102, un candidat a été sélectionné, conformément au plan, et est entré en préclinique réglementaire, une étape qui précède le dépôt d'un dossier pour un premier essai clinique chez l'homme, anticipé fin 2014. Le démarrage d'une Phase I est anticipé en 2015. Un nouveau programme d'anticorps innovant, nommé IPH43, a été rendu public.

Le plus avancé des candidats d'Innate Pharma, licencié en juillet 2011 à la société pharmaceutique américaine Bristol-Myers Squibb, a démarré fin 2012 trois essais cliniques, dont un essai de Phase II en monothérapie et deux essais de Phase I en combinaison. Ces essais se sont poursuivis en 2013, conformément aux attentes.

En octobre 2013, la Société a présenté une nouvelle technologie permettant de coupler des toxines à des anticorps (approche dite « ADC » Antibody-drug conjugate) à des positions définies, et selon une stoechiométrie contrôlée.

En février 2014, Innate Pharma a signé un accord avec Novo Nordisk A/S par lequel elle acquiert les droits de IPH2201 à Novo Nordisk A/S. IPH2201 est un anticorps innovant ciblant le récepteur inhibiteur NKG2A (« checkpoint inhibitor ») exprimé par des cellules NK et T, ce qui en fait une cible pertinente pour des développements en inflammation et en oncologie. Cet anticorps a été testé dans un essai de Phase I chez des patients atteints de polyarthrite rhumatoïde par Novo Nordisk A/S, montrant un bon profil de tolérance. Innate Pharma a l'intention de viser en première intention des indications d'immuno-oncologie. L'accord sera soumis au vote des actionnaires d'Innate Pharma le 27 mars 2014.

Brevets acquis et développés

Au cours de l'année 2013, la Société a déposé neuf demandes de brevets détenus en propre et trente demandes de brevets en extension de ses brevets détenus en propre (dont quatre PCT (Patent Cooperation Treaty) et vingt-six demandes nationales).

Par ailleurs, la Société a également déposé trois demandes de brevets détenus en copropriété avec ses collaborateurs académiques ou industriels, onze demandes de brevets en

extension de brevets détenus en copropriété avec ses collaborateurs académiques ou industriels et une demande de brevets en extension de brevets détenus par ses collaborateurs académiques ou industriels seuls.

La Société ne s'est pas engagée en vue de l'acquisition de brevets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 mais s'est vu accorder une licence co-exclusive par Novo Nordisk Health Care AG, sur des brevets d'ingénierie de protéines.

Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

La Société a continué de progresser dans ses axes stratégiques et notamment dans l'avancement de ses candidat-médicaments, le renforcement de son portefeuille de candidats en développement et la construction d'une plateforme de technologie anticorps propriétaire. Le candidat le plus avancé d'Innate Pharma, lirilumab, licencié à Bristol-Myers Squibb, est aujourd'hui testé dans trois essais cliniques, l'un de Phase II en monothérapie, deux de Phase I en combinaison. Ces essais sont en cours de recrutement. L'essai de Phase II en monothérapie, mené dans la leucémie myéloïde aigue (« LAM »), est sponsorisé par Innate Pharma, dans le cadre de l'accord avec son partenaire. Il est conduit en France, avec la participation des deux groupes coopératifs cliniques réunissant tous les centres français impliqués dans le traitement de la LAM. Innate Pharma a annoncé en septembre qu'un comité de revue des données et de la tolérance avait effectué sa première évaluation sur les 30 premiers patients inclus dans l'étude EffiKIR après qu'ils aient reçu au moins deux cycles d'administration et recommandé à l'unanimité la poursuite de l'essai sans modification.

De plus, en décembre 2013, un poster et un article scientifique décrivant des données précliniques ouvrant de nouvelles perspectives de combinaisons avec lirilumab ont été publiés.

Le programme IPH41 vise au développement d'anticorps anti-KIR3DL2 dans des indications de cancers cutanés rares. Un candidat a été sélectionné et validé pour entrer en développement préclinique réglementaire en novembre 2013. Une demande d'autorisation d'essai clinique de Phase I est envisagée fin 2014 pour un démarrage de Phase I en 2015.

En novembre 2013, la Société a annoncé travailler sur un nouveau programme d'anticorps innovant, IPH43. En février 2014, Innate Pharma a signé un accord avec Novo Nordisk A/S par lequel la Société a acheté les droits de IPH2201 à Novo Nordisk A/S¹. IPH2201 est un anticorps innovant ciblant les cellules NK testé dans une étude de Phase I et ayant montré un bon profil de tolérance chez des patients atteints de polyarthrite rhumatoïde. En raison de la pertinence de la cible dans des indications d'inflammation comme de cancer, Innate Pharma a l'intention de le développer dans des indications de cancer.

L'accord sera soumis au vote des actionnaires d'Innate Pharma le 27 mars 2014. En contrepartie de la licence de l'anti-NKG2A à Innate Pharma, Novo Nordisk A/S devrait recevoir 2 millions d'euros et 600 000 actions Innate Pharma. Novo Nordisk A/S serait éligible à un total de 20 millions d'euros en paiements d'étapes réglementaires (enregistrement du produit) et des redevances assises sur les ventes futures. Ces redevances seront inférieures à 10% et augmenteront avec les ventes.

A travers cette acquisition, Innate Pharma veut renforcer son portefeuille avec un actif propriétaire, prêt à entrer en essais cliniques de Phase II et ainsi consolider sa position de

¹ IPH2201 a été généré dans le cadre d'un accord de recherche et de collaboration entre Innate Pharma et Novo Nordisk A/S datant de 2006. Dans le cadre de cet accord, IPH2201 était licencié par Innate Pharma à Novo Nordisk A/S

leader dans le domaine des anticorps immunomodulateurs ciblant le système immunitaire inné.

Enfin, en octobre 2013, la Société a présenté une nouvelle technologie permettant d'obtenir des anticorps couplés à des toxines, une classe d'anticorps thérapeutiques déjà validée et très prometteuse. La technologie propriétaire d'Innate Pharma adresse une des limitations dans le développement de ces anticorps (l'homogénéité des anticorps ainsi produits) et pourrait créer de nouvelles opportunités de partenariats et d'extension du portefeuille de candidats en développement.

2. Résultats de l'activité au cours de l'exercice 2013

2.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Outre les comptes de la Société, les comptes consolidés intègrent les comptes de la filiale détenue à 100% par la Société, la société Innate Pharma, Inc., société de droit américain. Ils intègrent également la participation de 33,26% dans la société Platine Pharma Services SAS, société de droit français. Cette participation est mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Evolution des affaires et de la situation patrimoniale

La Société est toujours en phase de développement de ses produits. Son activité est toujours consommatrice de trésorerie. Cette situation devrait perdurer jusqu'à la mise sur le marché de ses premiers médicaments.

Dans ce contexte, la perte nette de la Société est passée de 3,2 millions d'euros en 2012 à 2,9 millions d'euros en 2013. Cette diminution de la perte nette est liée :

- i. à la hausse de 2,1 millions d'euros des revenus résultant de l'accord de collaboration et de licence signé avec Bristol-Myers Squibb en juillet 2011. Cette variation résulte de la baisse de la durée résiduelle attendue des études prévues au contrat. En conséquence, un montant de 3,4 millions d'euros, devant initialement être reconnu en compte de résultat en 2014 a été reconnu en 2013 ;
- ii. partiellement compensée par la hausse de 1,8 million d'euros des charges opérationnelles, cette variation résultant principalement de l'augmentation des charges de personnel (0,6 million d'euros), des charges de sous-traitance (0,5 million d'euros) et des paiements en action (0,3 million d'euros).

La trésorerie et les disponibilités de la Société (disponibilités, valeurs mobilières de placement et instruments financiers courant) sont passées de 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 41,3 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette variation positive résulte essentiellement de l'augmentation de capital réalisée au travers d'un placement privé réalisé en novembre 2013 auprès d'investisseurs américains pour un montant net de 18,9 millions d'euros.

Dans le même temps, l'endettement de la Société (essentiellement les avances conditionnées et la location financement du siège de la Société) est passé de 4,5 millions

d'euros au 31 décembre 2012 à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette augmentation résulte notamment de l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI) auprès de BPI France pour un montant de 1,5 millions d'euros.

Détails des résultats de l'activité

Produits opérationnels

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 s'est élevé à 12,5 millions d'euros, contre 10,4 million d'euros en 2012. Le chiffre d'affaires résulte de l'accord de collaboration signé avec Bristol-Myers Squibb en juillet 2011.

Sur l'exercice 2012, les subventions comptabilisées concernaient essentiellement une subvention du pôle de compétitivité « Lyon Biopôle » pour 0,4 million d'euros. Aucune subvention n'a été comptabilisée sur l'exercice 2013.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013, le crédit d'impôt recherche était calculé uniquement sur la base de 30% des dépenses éligibles de l'année fiscale. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre de l'exercice 2013 s'élève à 4,2 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Charges opérationnelles

Les achats consommés de matières, produits et fournitures ont représenté respectivement des montants de 1,3 millions d'euros et 1,5 million d'euros sur les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013. Le poste se compose essentiellement d'achats de consommables pour les activités de laboratoire.

Les coûts de propriété intellectuelle ont représenté un montant de 0,3 million d'euros sur les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013. Il s'agit des coûts de dépôt et de défense de nos brevets (incluant les brevets dont nous avons acquis les droits auprès de tiers et dont nous assumons les coûts de dépôt et de défense en vertu des accords nous liant aux propriétaires) ainsi que des coûts de prise en option ou en licence d'éléments de propriété intellectuelle. L'application de la norme IAS 38, compte tenu du stade de maturité de la Société et des incertitudes existantes sur l'aboutissement de nos projets de recherche et développement, nous conduit à reconnaître en charges de l'exercice l'intégralité des frais de propriété intellectuelle que nous supportons.

Nous avons déposé respectivement 34 et 54 demandes de brevets (demandes initiales ou en extension, brevets détenus en propre ou en collaboration) au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.

Les autres achats et charges externes ont représenté respectivement des montants de 8,6 millions d'euros et 9,2 millions d'euros au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013. Le tableau suivant donne le détail de ce poste :

Exercice clos le 31 décembre

En milliers d'euros	2013	2012
Sous-traitance	5 817	5 309
Locations, maintenance et charges d'entretien	854	703
Frais de déplacements et de congrès	794	731
Honoraires non-scientifiques	694	815
Conseils et services scientifiques	454	383
Marketing, communication et relations publiques	283	406
Jetons de présence	150	129
Autres	173	164
Autres achats et charges externes	9 219	8 640

Le poste de sous-traitance comprend essentiellement les coûts des études de recherche (financement de recherches externes, notamment académiques, technologies d'humanisation d'anticorps, développement du processus de fabrication, etc.), de développement pré-clinique (productions pilotes, études de tolérance et de pharmacologie, etc.) ou de développement clinique (administration des essais cliniques, etc.) sous-traitées à des tiers. La hausse du poste entre 2012 et 2013 résulte essentiellement de l'augmentation de la sous-traitance en relation avec les programmes précliniques.

Le poste de locations, maintenance et charges d'entretien se compose essentiellement des frais de maintenance des matériels de laboratoire et du bâtiment. La hausse entre 2012 et 2013 résulte essentiellement de la location en 2013 d'un matériel de laboratoire.

Les frais de déplacements et de congrès concernent essentiellement les frais de déplacements du personnel ainsi que des frais de participation à des congrès, notamment des congrès scientifiques, médicaux, financiers et de développement des affaires commerciales. La participation à ces congrès a pour objectifs principaux d'entretenir la visibilité, l'expertise et la crédibilité de la Société vis-à-vis des acteurs de ces communautés.

Les honoraires non-scientifiques concernent essentiellement les honoraires de commissariat aux comptes et d'audit, les honoraires versés à notre expert-comptable dans sa mission d'assistance comptable, fiscale et sociale, les frais d'avocats pour des missions d'assistance aux négociations d'accords de collaboration et de licence ou pour des missions de secrétariat général, les honoraires de conseil en stratégie ou en développement des affaires commerciales ainsi que les honoraires liés aux recrutements. La variation du poste entre 2012 et 2013 résulte de baisses non significatives individuellement de plusieurs types d'honoraires.

Le poste de conseils et services scientifiques se compose essentiellement de frais facturés par des conseils extérieurs nous apportant leur concours dans la recherche et le développement de nos produits. Il s'agit également des honoraires versés aux membres de notre conseil scientifique. La hausse de ces charges entre 2012 et 2013 s'explique principalement par le contrat de consultant passé avec Nicolai Wagtmann, nouveau directeur scientifique de la Société, pour la période allant de septembre à décembre 2013.

Les coûts de marketing, communication et relations publiques comprennent essentiellement les honoraires facturés par les conseils en communication et en relations publiques ainsi que les coûts de développement et production de supports de communication. La baisse du poste entre 2012 et 2013 résulte notamment de l'organisation, au premier

semestre 2012, d'un important événement presse autour de l'attribution des prix Nobel de médecine et de l'immunité innée.

Charges de personnel

Les charges de personnel autres que les paiements en actions se sont élevées respectivement à 6,4 millions d'euros et 6,9 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.

Ce poste comprend les salaires ainsi que les charges sociales supportées par la Société. Notre effectif moyen était de 81 personnes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 contre 82 personnes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le rapport charges de personnel (salaires et charges) sur effectif moyen (nombre moyen d'employés sur l'année) faisait ressortir un ratio annuel moyen de respectivement 79 et 85 milliers d'euros par employé pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013. Cette hausse résulte notamment de la hausse des bonus individuels et collectifs suite à une meilleure atteinte des objectifs annuels.

Paiements en actions

Les paiements en actions sont constitués par la valorisation des instruments de capitaux propres attribués par la Société d'instruments de participation au capital. L'exercice de ces instruments n'étant pas conditionnée à la présence des bénéficiaires, la juste valeur estimée de ces instruments a été immédiatement reconnue en charges pour un montant de 0,3 million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, en application de la norme comptable IFRS 2. Aucune charge de cette nature n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Produits financiers nets

Les produits financiers nets ont représenté un montant de 0,6 million d'euros en 2012 et 0,1 million d'euros en 2013.

Notre politique de placement privilégie l'absence de risque en capital ainsi que, dans la mesure du possible, une performance minimum garantie.

Le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments financiers courants était de 32,6 millions d'euros et 41,3 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2012 et 2013.

Produit de dilution

L'entrée de la société Indicia Biotechnology SA au capital de la société Platine Pharma Services SAS en juillet 2013, a généré pour le Groupe Innate Pharma un gain net de l'effet de la dilution de 0,2 million d'euros.

Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Ce montant représente la quote-part du Groupe dans la perte nette de la société Platine Pharma Services SAS pour l'exercice 2013.

Résultat de l'exercice

En normes comptables internationales IFRS, le résultat net consolidé ressort en perte de 2,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, contre une perte nette de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes comptables français.

Les principales différences avec les comptes consolidés concernent la valorisation des paiements en actions, qui n'existe pas en normes comptables françaises, la comptabilisation des achats de fournitures et petits matériels consommables utilisés pour ses activités de recherche (reconnus à l'actif du bilan en charges constatées d'avance en normes françaises), les opérations de location-financement (crédit-bail), qui sont considérées comme des charges uniques de location en comptabilité française, les écritures relatives aux amortissements dérogatoires ainsi que les gains et pertes actuarielles relatifs à la provision pour indemnités de départ à la retraite. Enfin, les comptes consolidés incluent le résultat et l'activité de toutes les sociétés filiales ou mises en équivalence.

L'analyse des variations comptables présentée au paragraphe 2.1 du présent rapport peut néanmoins s'étendre à l'analyse des comptes sociaux de la Société.

En normes comptables françaises, le résultat net fait ressortir une perte de 3,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, contre une perte nette de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La Société propose d'affecter au compte « Report à Nouveau » la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à 3,3 millions d'euros. Après affectation de ce résultat, le compte « Report à Nouveau » représentera un montant de pertes cumulées de 84,4 millions euros.

2.3. Echancier des dettes fournisseurs

Les tableaux suivants détaillent la décomposition du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 :

Exercice clos le 31 décembre 2013

ECHEANCIER	Solde 31/12/2013	Soldes échus	Échéances janv-2014	Échéances févr-2014	Échéances mars-2014	Échéances au-delà
Fournisseurs	1 109	184	766	98	45	16
Avances, acomptes et fournisseurs débiteurs	-236					
Factures non parvenues	4 030					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 902					

Exercice clos le 31 décembre 2012

ECHÉANCIER	Solde 31/12/2012	Soldes échus	Échéances janv-2013	Échéances févr-2013	Échéances mars-2013	Échéances au-delà
Fournisseurs	1 299	242	786	46	15	210
Avances, acomptes et fournisseurs débiteurs	-68					
Factures non parvenues	3 436					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 667					

2.4. Echancier des dettes financières

Le tableau suivant détaille l'échéancier des dettes financières de la Société au 31 décembre 2013 (principal des emprunts et crédit-baux) :

	2014	2015	2016	2017	2018 et années suivantes	Total
Echéancier des passifs financiers						
Oséo ADI - 15/02/2002 (Aide 1)	119	—	—	—	—	119
Oséo ADI - 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	12	—	—	—	—	12
BPI PTZI 2013	—	—	300	300	900	1 500
Location financement – Opération immobilière	557	582	609	636	1 676	4 060
Location financement – Matériel	48	—	—	—	—	48
Avance preneur	(123)	(130)	(137)	(144)	(386)	(920)
Total	613	452	772	792	2 190	4 819

3. Perspectives d'avenir et orientations stratégiques

Conformément à nos objectifs stratégiques, les priorités de la Société sont les suivantes :

- La maturation et l'élargissement de son portefeuille de produits propriétaires, tout en conservant une focalisation scientifique sur des cibles de régulation de l'activité immunitaire et clinique sur des domaines thérapeutiques larges et en fort besoin médical (cancer et inflammation) ;
- La recherche de partenariats pour accéder à des capacités de développement permettant de maximiser le potentiel de ses produits et de financer les actifs propriétaires de la Société ;
- L'intégration progressive d'étapes en aval de la chaîne de valeur, en conservant certains droits de développement et éventuellement de commercialisation lorsque ceci est à l'échelle des capacités financières et humaines de la Société ;
- La construction d'une plateforme de technologie anticorps propriétaire.

A court terme, nos revenus devraient provenir essentiellement des paiements résultant des accords de collaboration et de licence existants ou nouvellement signés.

A court terme, nous pensons également continuer à bénéficier de subventions, essentiellement françaises et européennes, ainsi que du crédit d'impôt recherche pour soutenir

notre exploitation. Nos dépenses devraient être constituées par des coûts de recherche et développement, des frais généraux ainsi que des paiements versés aux tiers avec lesquels nous sommes liés par des contrats de recherche collaborative, d'option ou de licence.

A moyen et long terme, nos revenus devraient provenir de redevances sur les ventes générées par nos partenaires en vertu d'accords de collaboration et de licence portant sur nos produits ainsi que de ventes de produits. Nos dépenses devraient être constituées par des coûts de recherche et développement, des frais généraux ainsi que des paiements et royalties sur ventes versés aux tiers avec lesquels nous sommes liés par des contrats de recherche collaborative, d'option ou de licence.

Nos besoins de financement à court terme dépendront principalement :

- de l'avancement de nos programmes licenciés qui pourraient donner lieu à des paiements d'étapes de la part de nos partenaires ;
- de notre capacité à signer des accords de collaboration et de licence sur d'autres produits avec d'autres sociétés de notre secteur ; des avancées dans le développement de nos produits propriétaires qui pourraient impacter significativement nos dépenses de recherche et développement ; et
- des acquisitions de droits de propriété intellectuelle, d'actifs ou de sociétés.

La Société disposait, au 31 décembre 2013, d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 41,3 millions d'euros, qui correspondait à un horizon de trésorerie portant à 2017. A la suite de l'acquisition d'un produit clinique en janvier 2014 (voir section 1), la Société travaille sur un plan de développement. Une mise à jour de l'horizon de trésorerie tenant compte de celui-ci sera faite ultérieurement.

Ces informations telles que décrites au présent paragraphe sont également communiquées au Comité d'entreprise.

4. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau suivant fait apparaître les résultats de la Société en normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne, au cours des cinq derniers exercices :

En milliers d'euros	Exercices clos au 31 décembre				
	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat net (perte)	(14 626)	(13 658)	(6 980)	(3 199)	(2 892)
Capitaux propres	47 122	33 516	26 625	23 364	40 286

Le tableau suivant fait apparaître les résultats (en normes françaises) de la Société au cours des cinq derniers exercices :

NATURE DES ACTIONS	2009	2010	2011	2012	2013
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	1 832	1 884	1 884	1 897	2 287
b) Nombre d'actions émises	36 637	37 687	37 687	37 936	45 736
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	3 688	455	7 476	10 377	12 469
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	(17 109)	(17 380)	(12 225)	(6 160)	(6 391)
c) Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(13 329)	(14 534)	(8 382)	(3 705)	(3 253)
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	(0,47)	(0,46)	(0,32)	(0,16)	(0,14)
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(0,36)	(0,39)	(0,22)	(0,10)	(0,07)
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV. - Personnel :					
a) Nombre de salariés	74	79	80	82	84
b) Montant de la masse salariale	4 301	3 907	4 305	4 228	4 644
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 998	-1 793	2 098	2 158	2 302

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés
---------------------------------	---------	----------	--	--	---

1. - RENSEIGNEMENTS À FOURNIR
LORSQUE LA SOCIÉTÉ N'A PAS
ANNEXÉ À SON BILAN UN BILAN ET
DES COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R. 233-3

Non applicable

"II. - RENSEIGNEMENTS À FOURNIR
LORSQUE LA SOCIÉTÉ A ANNEXÉ À
SON BILAN UN BILAN ET DES
COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R. 233-3

"1. Filiale : Innate Pharma Inc.	1	(543 707)	100	0	568 047
"2. Participation : Platine Pharma Services	1 752 300	(782 419)	33,26	151 541	120 458

II.- Risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est exposée sont décrits au Chapitre IV « Facteurs de risques » du document de référence 2013 de la Société qui sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, et sera disponible sans frais sur le site Internet de la Société (www.innate-pharma.com) ou celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Ce document contiendra notamment une description des risques relatifs à l'activité de la Société, des risques financiers, des risques juridiques, des risques liés à l'environnement dans lequel elle opère et des risques de marché. Il contiendra en outre une description de la politique d'assurance et de couverture des risques.

Il est précisé qu'en raison de sa faible exposition au risque de change, la Société n'a pris aucune disposition de couverture à cet égard.

III.- Délégations données en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous présente les délégations données au Directoire par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société et toujours en vigueur à la date du présent rapport :

Délégations données au Directoire par l'Assemblée générale 2013	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2013	Modalités de détermination du prix d'émission
Emission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et suivant du Code de commerce (à l'exception d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence)	380 000 euros ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-	-
Emission d'actions ordinaires de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de commerce (à l'exception d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence)	380 000 euros ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-	Le prix d'émission est au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%, cette moyenne pouvant être diminuée d'une décote de 10% maximum en cas d'émission dans la limite annuelle de 10% du capital (article L. 225-136 du Code de commerce).

Emission d'actions ordinaires de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier conformément aux articles L. 225-129 à L.225-129-6, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de commerce	380 000 euros ⁽³⁾	14 mois ⁽²⁾	380 000euros ⁽⁶⁾	Idem ci-dessus.
Emission d'actions ordinaires de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-147 6e et L. 228- 91 et suivants du Code de commerce	10 % du capital social de la Société ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-	-
Emission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148 et L. 228- 91 et suivants du Code de commerce	380 000 euros ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-	-
Emission de bons de souscription d'actions autonomes réservées à toute personne physique ou morale membre du Conseil de surveillance ou consultant de la Société pouvant justifier d'une relation contractuelle avec la Société en cours à la date de l'assemblée conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce	15 000 euros ⁽¹⁾	18 mois ⁽⁴⁾	14 375 euros ⁽⁵⁾	Le prix de souscription des bons sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture des dix derniers jours de bourse au moment de l'attribution des bons.

⁽¹⁾ ce montant s'impute sur le plafond global de 395 000 euros prévu par la 26ème résolution de l'Assemblée générale du 28 juin 2013, ce montant global ne tenant pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital.

⁽²⁾ à compter de l'Assemblée générale du 28 juin 2013, soit jusqu'au 28 août 2014.

⁽³⁾ ce montant s'impute sur le plafond global de 380 000 euros prévu par la 18ème résolution de l'Assemblée générale du 28 juin 2013, ce montant global ne tenant pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions

législatives et réglementaires applicables et aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital.

⁽⁴⁾ à compter de l'Assemblée générale du 28 juin 2013, soit jusqu'au 28 décembre 2014.

⁽⁵⁾ utilisation résultant de l'émission par le Directoire du 17 juillet 2013 de 237 500 BSA 2013 avec un prix de souscription de 0,01 euros, et de l'émission par le Directoire du 18 septembre 2013 de 50 000 BSA 2013-1 avec un prix de souscription de 0,01 euros.

⁽⁶⁾ Utilisation par le Directoire du 19 novembre 2013.

IV.- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital social de la Société au 31 décembre 2013 est celle décrite en page 37 du présent rapport.

La Société n'a pas d'actionnaire qui puisse exercer un contrôle individuel sur celle-ci. Son premier actionnaire, BPI Groupe, détient 10,6 % du capital.

La Société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires ou d'une action de concert entre ses actionnaires.

Il n'y a pas de restrictions statutaires et, à la connaissance de la Société, de restrictions contractuelles, à l'exercice des droits de vote et au transfert des actions de la Société.

Il n'existe pas de titres de la Société disposant de droits de contrôle spéciaux.

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

Les règles de nomination et de remplacement des membres du Conseil de surveillance et du Directoire et les règles relatives à la modification des statuts sont les règles de droit commun rappelées dans les statuts de la Société.

Le Directoire dispose, en matière d'émission ou de rachat d'actions, des pouvoirs de droit commun. Une description des délégations accordées par l'assemblée générale au Directoire actuellement en vigueur et de leur utilisation figure au paragraphe III ci-dessus. Par ailleurs, la description de l'autorisation donnée au Directoire par l'assemblée générale d'opérer sur les actions de la Société figure au paragraphe III du présent rapport.

Il n'y a pas d'accord conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

En dehors des dispositions légales et réglementaires applicables et de ce qui est décrit au paragraphe VI.1 ci-dessous, aucun membre du Directoire ou salarié de la Société ne dispose d'accord prévoyant des indemnités en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

V.- Participation des salariés au capital

Les salariés de la Société sont, pour la plupart, bénéficiaires d'instruments d'intéressement au capital sous forme de stock-options, actions gratuites et BSAAR attribués en 2003, 2005, 2006, 2008, 2010, 2011 et 2012. Les instruments de participation au capital ouverts aux salariés seront décrits au chapitre 17- Salariés du Document de Référence.

La participation des salariés (inscrits au nominatif pur et hors mandataires sociaux) au capital social selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève

à 444 860 actions, soit 0,97 % des actions (du capital social non dilué) émises au 31 janvier 2014.

VI.- Rémunération et autres informations sur les dirigeants

1. Rémunération des membres du Directoire

Le tableau ci-dessous indique les rémunérations des membres du Directoire versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

	Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social			
	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Hervé Brailly, Président du Directoire⁽¹⁾				
Rémunération fixe	200 040	200 040	200 040	200 040
Rémunération variable.....	105 123	71 003	53 830	63 102
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	11 502	11 502	12 011	12 011
Total.....	316 665	282 545	265 881	275 153
François Romagné, Membre du Directoire⁽¹⁾				
Rémunération fixe	160 008	160 008	160 008	160 008
Rémunération variable.....	52 950	39 801	32 635	31 468
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	3 715	3 715	3 467	3 467
Total.....	217 673	203 524	196 110	194 943
Catherine Moukheibir, Membre du Directoire⁽¹⁾				
Rémunération fixe	244 500	267 500	214 500	172 689
Rémunération variable.....	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	-	-	-	-
Total.....	244 500	267 500	214 500	172 689

(1) Les rémunérations indiquées correspondent uniquement aux salaires versés aux membres du Directoire au titre de leur contrat de travail ou aux honoraires au titre de leur contrat de prestation.

(2) Véhicule de direction et engagements de retraite. Les prestations de retraite dont bénéficient les membres du Directoire sont décrites au paragraphe 19 du document de référence et en note 2.1 en annexe aux Comptes Consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

La rémunération des membres du Directoire liés à la Société par un contrat de travail comporte une part variable qui peut atteindre au maximum 40% de la rémunération globale, consistant en des bonus individuels et collectifs (versé à l'ensemble des salariés de la Société).

Le montant de ces bonus dépend des résultats de la Société et des performances individuelles de chacun. Il est arrêté par le Conseil de surveillance sur recommandation du

Comité des rémunérations et des nominations qui fixe annuellement les objectifs et apprécie ensuite leur réalisation en fonction des critères définis.

La rémunération de référence des membres du Directoire et des autres membres du Comité exécutif est également fixée annuellement par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Par ailleurs, les membres du Directoire bénéficient d'un contrat retraite « article 83 » auprès de la France Vie, financé par une cotisation correspondant à 2% du salaire annuel, dont 1,20% à la charge de la Société. Le montant pris en charge par la Société au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 2 055 euros pour Monsieur Hervé Brailly et à 1 615 euros pour Monsieur François Romagné.

Enfin, la Société souscrit à une Convention Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC) pour le bénéfice de Monsieur Hervé Brailly. Cette Convention a pour objet de garantir le versement d'une indemnité en cas de chômage (dans la limite de 70% du dernier revenu professionnel déclaré à l'administration fiscale), aux chefs d'entreprise, mandataires sociaux ne pouvant bénéficier des prestations ASSEDIC. La GSC a été mis en place à compter du 1^{er} avril 2006 suite à l'autorisation du Conseil de Surveillance en date du 23 septembre 2005. Le montant pris en charge par la Société au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 7 205 euros.

2. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

La Société a versé de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance en 2013. Le tableau suivant résume ces versements :

Tableau de jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	<u>Au titre de 2013, versé en 2014</u>	<u>Au titre de 2012, versé en 2013</u>
Gilles Brisson , Président du Conseil de Surveillance, membre indépendant		
Jetons de présence.....	44 250	41 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
Philippe Pouletty , membre indépendant du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence.....	27 000	31 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
Patrick Langlois , membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence.....	40 000	37 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
Irina Staatz-Granzer , membre indépendant du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence.....	26 000	19 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
Michael A. Caligiuri , membre indépendant du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence.....	12 750	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

3. BSA, stock-options, actions gratuites et BSAAR des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Le tableau ci-dessous synthétise l'équivalent en actions des instruments participatifs détenus par les membres du Directoire et les membres du Conseil de surveillance au 31 décembre 2013 :

	BSA	Stock- options	BSAAR	Total
Membres du Directoire				
Hervé Brailly	-	60 000	215 000	275 000
François Romagné (1)	-	40 000	112 000	152 000
Catherine Moukheibir	175 000	-	-	175 000
Nicolai Wagtmann(2)	50 000	-	-	50 000
Membres du Conseil de surveillance				
Gilles Brisson	25 000	-	-	25 000
Philippe Pouletty	47 500	-	-	47 500
Irina Staatz-Granzer	25 000	-	-	25 000
Patrick Langlois	-	-	-	-
Novo Nordisk A/S	-	-	-	-
Michael Caligiuri	25 000	-	-	25 000
Total	347 500	100 000	327 000	774 500

(1) François Romagné a démissionné de son mandat de membre du Directoire le 12 décembre 2013.

(2) Nicolai Wagtmann a signé un contrat de consultant le 16 septembre 2013 et a été nommé membre du Directoire à compter du 1er janvier 2014 en remplacement de François Romagné.

La charge reconnue dans les comptes consolidés au titre de ces paiements en actions est de 249 milliers d'euros pour l'exercice 2013 (charge nulle au cours de l'exercice 2012).

Aucun titre de capital, titre de créance ou titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital n'a été attribué au cours de l'exercice 2013 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

Les attributions de titres donnant accès au capital aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Membres du Directoire	Date du Directoire	Nombre de BSAAR souscrits	Conditions d'acquisition
Hervé Brailly	09/09/2011	200 000	Aucune
François Romagné	09/09/2011	100 000	Aucune

Membre du Directoire et consultant	Date du Directoire	Nombre de BSA attribués	Conditions d'acquisition
Catherine Moukheibir	29/07/2011	30 000 BSA 2011-1	Aucune
	17/07/2013	70 000 BSA 2011-2 75 000 BSA 2013	Aucune Aucune
Nicolai Wagtmann	18/09/2013	50 000 BSA 2013-1	Aucune

Membres indépendants du Conseil de surveillance	Date du Directoire	Nombre de BSA attribués	Conditions d'acquisition
Gilles Brisson	29/07/2011	25 000 BSA 2011-2	Aucune
Irina Staatz	29/07/2011	25 000 BSA 2011-2	Aucune
Philippe Pouletty	19/01/2009	35 000 BSA 2008	Aucune
	29/07/2011	12 500 BSA 2011-2	Aucune
Michael A. Caligiuri	17/07/2013	25 000 BSA 2013	Aucune

La Société n'a procédé à aucun ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

4. Consultation des actionnaires sur les éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013 (article 24.3), code auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, doivent être soumis à l'avis des actionnaires les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social de la Société pour l'exercice 2013.

En conséquence, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, d'émettre un avis sur les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Monsieur Hervé Brailly, Président du Directoire, et de Madame Catherine Moukheibir, membre du Directoire² :

² Monsieur Romagné ayant démissionné de son mandat de membre du Directoire le 12 décembre 2013, il ne sera pas demandé à l'Assemblée générale des actionnaires d'émettre un avis sur sa rémunération au titre de l'exercice 2013.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Hervé Brailly, Président du Directoire, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de rémunération	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	200 040	Rémunération brute de 200 400 euros au titre de l'exercice 2013 évaluée par le Conseil de surveillance du 4 mars 2013 sur proposition du Comité des rémunérations. Cette rémunération correspond uniquement aux salaires versés à M. Brailly au titre de son contrat de travail.
Rémunération variable annuelle	105 123	Au cours de la réunion du 10 février 2014, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, évalue le montant de la rémunération variable de M. Brailly au titre de l'exercice 2013 sur proposition du Comité des rémunérations du 31 janvier 2014. Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil du 4 mars 2013 et des réalisations constatées au 31 janvier 2014, le montant de la part variable a été évalué ainsi : - au titre des critères quantitatifs, 65 223 euros ; - au titre des critères qualitatifs, 39 900 euros. Le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de M. Brailly a, en conséquence, été arrêté à 105 123 euros.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Brailly ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Brailly ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	Aucune attribution d'options ou d'actions de performance n'a eu lieu au cours de l'exercice 2013. A titre d'information, il est rappelé que M. Brailly détient au 31 décembre 2013 : - 60 000 options de souscription d'actions, attribuées par le Directoire du 13 juin 2005, et - 215 000 BSAAR, attribués par le Directoire du 18 juin 2010 et du 9 septembre 2011.
Jetons de présence	N/A	Comme l'ensemble des membres du Directoire, Monsieur Brailly ne bénéficie pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	4 297	M. Brailly bénéficie d'un véhicule de direction.
Indemnité de départ	N/A	M. Brailly ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Brailly ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	7 205	M. Brailly bénéficie d'un contrat retraite « article 83 » auprès de la France Vie au taux de 2 % de rémunération brute, dont 1,20 % à la charge de la Société. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par l'Assemblée générale du 15 juin 2001.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Madame Catherine Moukheibir, membre du Directoire, soumis à l'avis des actionnaires

Eléments de rémunération	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	244 500	La signature du contrat incluant la rémunération attribuée à madame Moukheibir a été approuvée par le Conseil de surveillance du 4 mars 2013. Cette rémunération correspond uniquement aux honoraires versés à Mme Moukheibir au titre de son contrat de consultant.
Rémunération variable annuelle	N/A	Mme Moukheibir ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Mme Moukheibir ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Mme Moukheibir ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	Aucune attribution d'options ou d'actions de performance n'a eu lieu au cours de l'exercice 2013. A titre d'information, il est rappelé que Mme Moukheibir détient au 31 décembre 2013, 100 000 BSA attribués par le Directoire du 29 juillet 2011 et 75 000 BSA attribués par le Directoire du 17 juillet 2013.
Jetons de présence	N/A	Comme l'ensemble des membres du Directoire, Mme Moukheibir ne bénéficie pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	Mme Moukheibir ne bénéficie pas d'un véhicule de direction.
Indemnité de départ	N/A	Mme Moukheibir ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Mme Moukheibir ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Mme Moukheibir ne bénéficie pas de régime de retrait supplémentaire.

5. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous donne la liste des autres mandats exercés par les membres du Directoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années :

Mandataires	Mandat
Monsieur Brailly Hervé	Membre du conseil de surveillance de Inserm Transfert ; Membre du Conseil d'administration de France Biotech (2006-2008) ; Président de BioMéditerranée (2006-2008) ; Membre du bureau et trésorerie d'EuroBioMed ; Membre du Conseil d'Administration de Innate Pharma, Inc. ; Membre du conseil de développement de Marseille Provence

	Métropole ; Membre élu de la CCIMP (2007-2012) ; Membre du Comité de direction de Platine Pharma Services ; Membre du Comité Stratégie et Prospective d'Aix Marseille Université ; Membre du Comité d'investissement de la SATT Sud Est
Monsieur Romagné François ⁽¹⁾	Membre du comité d'évaluation des appels à projets RPIB de de l'Agence Nationale de la Recherche (2006) ; Membre du Conseil d'Administration de Innate Pharma, Inc.
Madame Catherine Moukheibir	Associée au cabinet de consultant STJ Advisors (de mars 2011 à 2013) ; membre du Conseil de surveillance et Présidente du comité d'audit d'Octoplus (de mai 2012 à 2013) ; membre du Conseil de surveillance de Creabilis (depuis décembre 2012) : membre du Conseil de surveillance et du comité d'audit de Ablynx (depuis juin 2013), société cotée

(1) Monsieur François Romagné a démissionné de son mandat de membre du Directoire le 12 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous donne la liste des autres mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et au cours des cinq dernières années :

Nom, prénom, âge et adresse professionnelle	Durée du mandat	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société aux cours des cinq dernières années
Gilles Brisson Français 62 ans Innate Pharma 117, Avenue de Luminy 13009 Marseille	1ère nomination : AG du 26 juin 2007 Renouvelée par les AGO du 23 juin 2009, du 29 juin 2011 et du 28 juin 2013 Echéance du mandat : AGO en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Président du Conseil de surveillance	Président de Mutabilis holding SAS, Président du conseil de surveillance d'Ethypharm SA., Membre du comité de surveillance du groupe Carso, Président du conseil d'administration Mauna Kea Technologies Vice-Président du Conseil de Cytomics S.A (non renouvelé en 2009) Président du Conseil de Bioring SA (non renouvelé en 2009).
Patrick Langlois⁽¹⁾, Français 68 ans PJM conseils 6, Avenue Frederic Le Play 75007 Paris	1ère nomination : AG du 25 mai 2010 Renouvelée par les AGO du 29 juin 2011 et du 28 juin 2013 Echéance du mandat : AGO en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Membre du Conseil de surveillance	Exonhit (France) : Administrateur et membre du Comité d'Audit ; Scynexis (US) : Administrateur et membre du Comité d'Audit ; Newron (Italie) : Administrateur et Président du Comité d'Audit ; Stallergènes (FR) : Président du Conseil d'Administration ; BioAlliance Pharma (FR) : Président du Conseil d'administration ; Shire (UK) : Administrateur, membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunération (non renouvelé en 2011), Nanobiotix (France) : Président (non renouvelé en 2011)

Nom, prénom, âge et adresse professionnelle	Durée du mandat	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société aux cours des cinq dernières années
<p>Philippe Pouletty Français 55 ans</p> <p>Truffle Capital 5, rue de la Baume 75008 Paris</p>	<p>1ère nomination : AG du 22/12/2001</p> <p>Renouvelée par les AGO du 26 juin 2007, du 23 juin 2009, du 29 juin 2011 et du 28 juin 2013</p> <p>Echéance du mandat : AGO en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Président du Conseil d'administration d'Abivax SA ;Président du Conseil d'administration de Deinove, Président non exécutif de BMD SA (jusqu'au 29 mai 2012), Administrateur de l'Association du Centre Chirurgical Marie Lannelongue, Administrateur représentant de Truffle Capital SAS aux conseils de Vexim SA, de Wittycell SAS, de Theraclion SA, de Plasmaprime SAS, de Carmat SA, de Pharnext SAS, de Neovacs SA, de Biokinesis SAS, de Carbios SA, de Splicos SAS, de Theradiag, de Immune Targeting Systems Ltd(Royaume-Uni), de Symetis (Suisse), de Myopowers (Suisse); Administrateur et directeur général de Truffle Capital SAS, Gérant de Nakostech SARL, Président d'honneur et Administrateur France Biotech (Association) Mandats non renouvelés auprès de Conjuchem, Cytomics et ITS</p>
<p>Irina Staatz-Granzer Allemande 53 ans</p> <p>Zielstattstrasse 44,D-81379, Munich, Allemagne</p>	<p>1ère nomination : AG du 23/06/2009</p> <p>Renouvelée par les AGO du 29 juin 2011 et du 28 juin 2013</p> <p>Échéance du mandat : AGO en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	<p>Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Staatz Business Development & Strategy, fondateur; PLCD (German Pharma Licensing Club), Vice President U3 Pharma AG, CEO</p>
<p>Novo Nordisk A/S⁽¹⁾, représentée par Per Falk⁽²⁾ Suedois 52 ans</p> <p>Novo Allé 2880 Bagsvaerd Danemark</p>	<p>1ère nomination : AG du 26 juin 2007</p> <p>Renouvelée par les AGO du 23 juin 2009, du 29 juin 2011 et du 28 juin 2013</p> <p>Échéance du mandat : AGO en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p><u>Autres mandats de Monsieur Per Falk</u> : Membre du Comité de direction de Recopharma ;</p>
<p>Michael A. Caligiuri Américain 58 ans</p> <p>OSU James Cancer Hospital, 300W. 10th Avenue, Suite 519, Columbus, OH43210</p>	<p>1ère nomination : AG du 28 juin 2013</p> <p>Échéance du mandat : AGO en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Membre du Comité de Direction de l'American Association of Cancer F (AACR); Membre du Comité executif de l'American Society of Hematology; Membre du Comité de Direction de Pelotonia; President de Society for Natural Immunity</p>

(1) Membre non-indépendant du Conseil de surveillance.

(2) Per Falk a été nommé représentant permanent de Novo Nordisk A/S le 4 mars 2013 en remplacement de Monsieur Lars Fruergaard Jorgensen.

VII.- Rapport de Responsabilité Sociétale et Environnementale d’Innate Pharma

Contexte

En raison de caractéristiques liées à son histoire, son activité et son implantation, Innate Pharma a toujours eu un engagement fort vis-à-vis de ses salariés et son territoire. A la suite de l'évolution du cadre réglementaire, mais aussi de la discussion avec certaines parties prenantes, notamment ses investisseurs, la Société s'est engagée dans la formalisation de sa responsabilité sociale, environnementale et sociétale (« RSE ») depuis 2012. En 2012, un groupe de pilotage de l'action RSE de la Société a été constitué. Il a été décidé de procéder dès cette première année à une vérification de certaines informations sélectionnées par le cabinet Deloitte, qui a donné lieu à l'émission d'un rapport d'assurance modérée en 2012 et 2013.

Ce rapport a fait l'objet d'une revue qui peut être consulté sur le site internet de la Société (www.innate-pharma.com, Section Finances / Centre de documentation).

Il est précisé que les informations des paragraphes suivants de la section VII, concernent uniquement Innate Pharma SA et non ses filiales³.

1. Emploi et responsabilité sociale

Engagements et objectifs

Innate Pharma est une société de recherche et développement de médicaments. A ce titre, elle vise à produire de la propriété intellectuelle et son personnel est considéré comme sa principale ressource. La Société identifie comme un axe majeur de développement sa capacité à attirer, retenir et motiver ses collaborateurs.

a. Emploi

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs chiffrés retenus pour décrire l'emploi chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2011	2012	2013
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge			
Effectif (en « têtes »)	80	82	84
Répartition du personnel H/F (%)	37/63	37/63	37/63
Age moyen (ans)	36	37	38
Collaborateurs âgés de 45 ans ou plus (salariés, %)	20	21	23
Les embauches et les licenciements			
Nombre de créations nettes d'emplois	0	2	2
Taux de départs (%)	7,36	Néant	2,41

³ Le reporting RSE s'applique à la Société Innate Pharma SA. Celle-ci a des participations dans deux filiales :

- Platine Pharma Services, détenue à 33,26 % (capital et droits de vote), localisée à Lyon et abritant des activités de services externalisées de la Société en 2009 – Platine Pharma Services peut agir comme fournisseur d'Innate Pharma ;
- Innate Pharma, Inc., une société de droit américain détenue à 100 %, ayant vocation à héberger les activités de représentation de la Société aux Etats-Unis. Aujourd'hui, cette filiale n'a pas d'activité.

En raison, pour l'une de l'absence d'activité et pour l'autre, d'une détention non majoritaire, ces deux filiales sont exclues du périmètre de cette procédure.

	2011	2012	2013
Les rémunérations et leur évolution			
Rémunération moyenne (rémunération brute moyenne annuelle, primes comprises, Comité exécutif Compris, en euros)	55 874	51 753	54 625
Pourcentage d'augmentation collective annuelle	1,8%	2,5%	2,5 %

- L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge

L'effectif d'Innate Pharma SA est en légère augmentation depuis 2011.

L'ensemble du personnel de la Société est regroupé en un site unique à Marseille, Luminy.

La répartition Hommes / Femmes et l'âge moyen du personnel sont stables.

La part de personnel de 45 ans ou plus est en légère augmentation et répond aux objectifs du plan Seniors de l'entreprise (entre 20 et 25 % de personnel, voir la section « Egalité de traitement »). Par ailleurs, plusieurs personnes « seniors » interviennent pour Innate Pharma en qualité de consultant et ne sont donc pas comptabilisées dans l'effectif.

L'évolution de l'effectif s'inscrit dans une logique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences :

- La Société s'attache à estimer régulièrement les besoins en compétences en fonction de ses orientations stratégiques, lors des réunions de préparation des budgets et au cours des réunions du Comité exécutif. Le personnel est amené à changer d'équipe, de fonction ou à avoir de nouvelles responsabilités, selon les évolutions des projets de l'entreprise, des fluctuations d'activité, des compétences et attentes des salariés en termes de développement ou de réorientation. Les réaffectations et la mobilité interne sont pilotées par la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec le management. Elles permettent aux collaborateurs d'élargir leur champ d'activité et de développer de nouvelles compétences.

- Le plan de recrutement et le plan de formation sont établis en fonction des compétences attendues. Les fiches de définition de fonction sont régulièrement mises à jour, pour prendre en compte les évolutions des missions.

Le personnel se caractérise par un haut niveau de qualification : les cadres représentent 68% de l'effectif. L'effectif comprend 26 salariés titulaires d'un doctorat en science, médecine ou pharmacie, soit 31% du personnel total. En 2013, deux salariés ont présenté leur thèse et un candidat titulaire d'un doctorat a été embauché, à l'issue de période de stage doctoral. Depuis trois ans, les ressources R&D ont été renforcées (développement de la plateforme Anticorps et de nouvelles cibles). Au 31 décembre 2013, sur l'effectif hors Comité exécutif, 76% du personnel est dédié aux activités de recherche et développement.

- Les embauches et les licenciements

En 2013, deux postes ont été créés en Recherche et Développement pour le développement de nouvelles cibles thérapeutiques. Cinq nouveaux salariés ont intégré l'entreprise sous différents contrats : 3 contrats à durée indéterminée, un contrat à durée déterminée pour surcroît temporaire d'activité et un contrat de professionnalisation en alternance. Deux salariés déjà sous contrats à durée déterminée en 2012 sont passés en contrat à durée indéterminée en 2013.

Innate Pharma a eu également recours à des contrats temporaires pour des surcroûts temporaires d'activité de courte durée ou des remplacements.

Un des salariés embauchés en 2013 est un jeune diplômé.

Comme chaque année, Innate Pharma a accueilli des stagiaires dans le cadre de stages de moyenne ou longue durée, et pour des stages de « découverte de l'entreprise » de jeunes collégiens. Toutes les personnes qui suivent un stage d'un mois minimum perçoivent une indemnisation et peuvent bénéficier, à leur demande, de tickets-restaurant. Les stagiaires présents au moins 3 mois bénéficient également des avantages du Comité d'Entreprise.

Les périodes de stage sont prises en compte dans l'ancienneté, pour les stagiaires embauchés à l'issue de leur stage. Deux stagiaires ont été embauchés à l'issue de leur stage (sous contrat CDD de remplacement de congé maternité).

Deux salariés en CDI ont quitté l'entreprise au cours de l'année (l'un dans le cadre d'une démission pour motif personnel et l'autre dans le cadre d'une rupture conventionnelle). Deux contrats CDD liés à un surcroît temporaire de l'activité n'ont pas été renouvelés (l'un suite à la fin du projet, l'autre à la demande du salarié).

o Les rémunérations et leur évolution

La Société privilégie un système de rémunération valorisant les performances collectives. Un bonus collectif calculé sur la base d'un mois de salaire, au prorata du temps de présence, est attribué au personnel en fonction de l'atteinte d'objectifs collectifs. Au titre de l'année 2013, un premier versement à hauteur de 60 % a eu lieu en décembre 2013. Il pourra être complété en fonction de la décision du Comité des rémunérations et des nominations qui se réunira au premier trimestre 2014. A titre d'information, le bonus collectif s'est élevé à 83 % au titre de 2012.

Le personnel de Direction bénéficie également d'un bonus individuel lié à l'atteinte d'objectifs spécifiques.

La moyenne annuelle brute des rémunérations a connu un pic en 2011, en liaison avec le versement d'une prime exceptionnelle à l'occasion de la signature d'un partenariat avec le laboratoire pharmaceutique Bristol-Myers-Squibb.

En 2013, 40% du personnel a bénéficié de mesures salariales individuelles liées à une évolution professionnelle (qui viennent en complément de l'augmentation collective des salaires de 2,5 % intervenue en janvier 2013)

Le personnel sous contrat à durée déterminée a bénéficié du versement de la prime de précarité à l'occasion du renouvellement de leur contrat (à durée déterminée ou indéterminée).

b. Organisation du travail

L'accord sur l'aménagement du temps de travail conclu le 14 avril 2003 (à effet rétroactif au 1^{er} juillet 2002) fixe l'horaire hebdomadaire de référence à 37,5 heures et permet aux salariés de bénéficier de journées de récupération du temps de travail (RTT). Cet accord est toujours en vigueur. Un avenant a été déposé en 2007 et porte essentiellement sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps. Un accord d'entreprise sur l'organisation du travail a été signé en Décembre 2013 ; il apporte une souplesse sur les horaires de travail, la libération des journées de Compte-Epargne-Temps pour motif personnel et sur le télétravail.

L'organisation du temps de travail en 2013 dans la Société en application de l'accord RTT, prévoit un temps de travail effectif pour les salariés à temps plein, à 1 600 heures annuelles. Ces modalités s'appliquent prorata temporis aux salariés à temps partiel (50 %, 80 % ou 90 %).

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire l'organisation du travail chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2011	2012	2013
L'organisation du temps de travail			
Taux de salariés à temps partiel	15 %	16 %	14 %
L'absentéisme			
Taux d'absentéisme	1,61 %	2,27 %	2,17 %

La part de personnel à temps partiel est stable. Deux salariés ont repris à temps plein à l'issue de leur congé parental et un nouveau salarié est passé à temps partiel dans le cadre d'un congé parental. Il s'agit uniquement de temps partiel choisi, par du personnel exerçant une responsabilité familiale.

Le recours aux heures supplémentaires est exceptionnel au sein de la Société : 203 heures supplémentaires ont été effectuées au sein de la Société (contre 193 heures en 2012, soit stable rapporté à l'effectif).

Le taux d'absentéisme⁴ (hors congés maternité, paternité ou parentaux) est stable; les jours d'absences sont majoritairement des jours d'absences pour maladie (94 %) et des jours « enfants malades ». Aucune absence n'est liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

c. Relations sociales

Les relations sociales s'articulent autour des Instances Représentatives de la Société : Comité d'Entreprise (« CE »), Délégués du Personnel, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (« CHSCT ») et partenaires sociaux. Les membres actuels de la Délégation Unique du Personnel ont été élus en janvier 2011. Un syndicat est représenté.

Les membres du CHSCT ont été désignés au premier trimestre 2011. Les réunions du Comité d'Entreprise, des Délégués du Personnel et du CHSCT se tiennent régulièrement, selon les modalités légales. Les procès-verbaux sont diffusés au fur et à mesure au personnel et aux différentes instances (Inspection du Travail, Médecine du travail, etc.).

Les Négociations Annuelles Obligatoires ont été clôturées le 19 Décembre 2013.

Les conclusions des Négociations sont les suivantes :

1- Salaires et durée du travail

Un Accord d'entreprise sur les salaires et la politique salariale a été signé le 25/05/2013 ;
Un Accord d'entreprise sur l'organisation du travail a été signé le 18/12/2013.

⁴ Le mode de calcul de l'absentéisme a changé depuis 2012. Le taux d'absentéisme est désormais défini comme le pourcentage du nombre total de jours ouvrés perdus divisé par le nombre de jours travaillés théoriques annuels (auparavant les jours calendaires d'absence étaient pris en compte au lieu des jours ouvrés). Ce nouveau mode de calcul n'a pas été appliqué à titre rétroactif aux indicateurs ; son impact estimé est modéré (inférieur à une unité).

2- Egalité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes

Un accord d'entreprise sur la mise en œuvre des obligations des entreprises en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé le 03/07/2012.

3- Régime de prévoyance maladie

Il a été décidé de maintenir l'accord d'entreprise en place et de ne pas organiser cette année de mise en concurrence.

4- L'intéressement, la participation et l'épargne salariale

La négociation d'un accord d'intéressement couplée à des dispositifs d'épargnes salariales a été initiée mais n'est pas terminée. Ces négociations se poursuivront lors de la prochaine Négociation Annuelle Obligatoire.

5- Les Travailleurs Handicapés

Un Plan d'Actions Handicap a été signé pour 2013.

6- Le personnel Senior

Le Plan d'Actions Seniors n'a pas été renouvelé car ce n'est plus une obligation pour les entreprises (dispositif remplacé par le Contrat de génération).

7- Prévention des risques

Concernant la pénibilité, la mise en place d'un accord ne s'impose pas vu que le nombre de salariés exposés aux facteurs de pénibilités est inférieur à 50% de l'effectif.

Il est prévu de négocier un accord sur le recours à la médiation lors de la prochaine Négociation Annuelle Obligatoire.

8- Gestion Prévisionnelle des emplois et la prévention des conséquences des mutations économiques

Ces négociations n'ont pas été initiées, faute de temps. Elles seront effectuées lors de la prochaine Négociation Annuelle Obligatoire.

o Communication interne

La vie de l'entreprise repose sur une communication interne riche et un management participatif qui favorisent la participation des salariés à la définition des objectifs et aux décisions concernant les projets et la vie de la collectivité. Ceci se traduit notamment par :

- La participation des équipes aux réunions de revues de projet ;
- La participation du personnel à des groupes de travail (sur la base du volontariat) ;
- Des réunions d'informations générales organisées régulièrement :
 - réunions Politiques et Objectifs animées par le Président du Directoire ;
 - rendez-vous trimestriels présentant les évolutions de l'organisation, les actions et projets en cours au niveau social, conditions de travail et environnement territorial.
- assemblées du CE ou du CHSCT avec les salariés ;

Des consultations sous forme de sondages sont organisées pour recueillir l'avis des salariés sur un projet collectif (action collective, nouvel avantage social, changement d'outil informatique par exemple). Au cours de l'année 2013, des sondages ont été effectués auprès du management dans le cadre de la réflexion sur le télétravail. Des groupes de test et des enquêtes de satisfaction ont été réalisées par le service informatique avant et après la mise en place de nouveaux outils.

o Œuvres sociales et autres avantages sociaux

Les sommes versées au titre des œuvres sociales et culturelles du comité d'entreprise pour l'exercice 2013 ont été légèrement augmentées et s'élèvent à 33 millions d'euros (contre 31,5 millions d'euros en 2012). Ces sommes sont supérieures aux obligations légales.

Plusieurs événements sociaux, organisés par la Direction et le Comité d'Entreprise ont ponctué l'année ; par exemple, cocktail célébrant l'augmentation de capital réalisée sur le marché financier américain en Décembre 2013, Fête de Noël.

Le Comité d'Entreprise a proposé aux salariés de nombreux avantages tels que chèques-vacances, tickets culture, chèques-cadeaux pour les événements familiaux, ou encore mise à disposition d'un compte social.

d. Santé et sécurité – Conditions de travail

Santé & Sécurité

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour suivre la santé et la sécurité chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2011	2012	2013
<u>Les conditions de santé et de sécurité au travail</u>			
Nombre d'actions de prévention planifiées	33	32	34 (37 dont 3 non nécessaires)
Nombre d'actions de prévention réalisées	25	26	25
Taux de réalisation des actions de prévention prévues au Programme Annuel de Prévention	75,76%	81,25%	73,53%
Nombre d'actions de formation Hygiène & Sécurité (« H&S ») planifiées	7 (8 dont 1 non applicable)	7 (10 dont 3 non applicables)	10 (12 dont 2 non nécessaires)
Nombre d'actions de formation H&S réalisées	5	3,5	7
Taux de réalisation des actions de formation H&S prévues au Programme Annuel de Prévention	71,43%	50,00%	70,00%
<u>Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles</u>			
Nombre d'accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail	0	0	0
Taux de fréquence* des accidents du travail avec arrêt	0	0	0
Taux de gravité** des accidents du travail	0	0	0
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	1	1	2
Taux de fréquence* des accidents du travail sans arrêt	7,92	7,75	15,18

Nombre d'incidents	4	6	2
Taux de fréquence* des incidents	31,66	46,47	15,18
Nombre d'accidents de trajet	1	0	1
Taux de fréquence des accidents de trajet	7,92	0,00	7,59
Nombre de maladies professionnelles	0	0	0

* Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt = (Nombre d'accidents avec arrêt de travail) x 1.000.000 / (Nombre d'heures travaillées théoriques annuelles)

** Taux de gravité = (Nombre de jours d'arrêt liés à des accidents du travail) x 1.000 / (Nombre d'heures travaillées)

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail est présenté au paragraphe « Relations sociales ». La sécurité du personnel et la gestion des conditions de travail sont des éléments fondamentaux pour le développement durable de l'entreprise.

La Société a effectué les déclarations obligatoires pour ses installations et dispose des agréments pour l'exercice de ses activités. Les contrôles et vérifications techniques des installations sont effectués selon la législation en vigueur. Le personnel dispose des habilitations et formations nécessaires à l'utilisation des équipements, et à l'Hygiène et la Sécurité. Il fait l'objet d'un suivi médical par le Médecin du travail (renforcé lorsque nécessaire), avec qui un dispositif d'alerte a été mis en place concernant les risques psychosociaux. Les registres sont tenus à jour.

Le programme annuel de prévention a été établi et suivi au cours de l'année lors des réunions trimestrielles du CHSCT, auxquelles a majoritairement participé le Médecin du Travail. Chaque réunion fait l'objet d'un Procès-Verbal diffusé à l'ensemble du personnel, à la Médecine du Travail ainsi qu'à l'Inspection du Travail.

Le Document Unique a été entièrement revu au cours de l'année 2013. Au cours de cette revue, les risques identifiés à tous les postes de travail ont été réévalués et de nouvelles actions préventives ont été identifiées et intégrées au Programme Annuel de Prévention.

Conformément à la loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites, la réévaluation annuelle du taux de personnel exposé à des facteurs de pénibilité a été réalisée et la part du personnel exposé reste en deçà de 50 %. L'équipe Hygiène et Sécurité a assuré la mise en œuvre du Programme Annuel de Prévention (programme réalisé à hauteur de 74 %). Toutes les actions partiellement réalisées ou non réalisées seront reportées au Programme Annuel de Prévention 2014.

Le plan de formation lié à l'Hygiène et à la Sécurité prévu pour 2013 a été réalisé à hauteur de 70 %.

Les incidents et accidents survenus au cours de l'année 2013 ont été analysés lors de leur enregistrement et au cours des réunions du CHSCT, et les actions correctives et préventives nécessaires ont été définies et mises en œuvre. Les accidents et incidents enregistrés au cours de l'année 2013 sont survenus pour la majeure partie lors de manipulation en laboratoire et il s'agit de manière générale de blessures légères telles que des coupures ou des piqûres.

Un rapport annuel de prévention est rédigé annuellement faisant état du bilan détaillé de tous ces éléments.

Conditions de travail

La Société est installée sur un terrain arboré dont elle est propriétaire, dans un bâtiment datant de 1969 et réaménagé en 2008, avant l'installation d'Innate Pharma dans ses nouveaux locaux.

Le personnel dispose d'un espace de travail agréable : surface de 3 000 m² dont deux tiers sont dédiés aux activités de Recherche et Développement et un tiers de la surface dédiée aux bureaux. Tous les salariés bénéficient d'un poste de travail complet (bureau, poste informatique) et de lumière naturelle dans leurs bureaux. Les équipements de laboratoires et équipements informatiques sont du matériel de pointe.

Tous les ans sont votés un budget investissement et un budget d'amélioration du bâtiment et des conditions de travail.

En 2013, la Société a créé deux nouveaux laboratoires de culture cellulaire (développement de l'activité de la plateforme anticorps) et fait l'acquisition de plusieurs équipements scientifiques servant le développement des technologies liées au développement d'anticorps. Les bureaux ont également fait l'objet d'aménagements en fonction des besoins : meilleure isolation, amélioration de l'éclairage, répartition dans les bureaux revue pour permettre le regroupement des personnels des équipes suite aux récents recrutements.

Des reprises de peinture ont été réalisées sur les façades et les cloisons du bâtiment.

Le personnel dispose d'un parking privé et d'un accès à la ligne de bus à proximité.

e. Formation

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire la formation chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2011	2012	2013
Le nombre total d'heures de formation			
Nombre total d'heures de formation	2 359	1 714	1 902
Volume d'heures moyen de formation/salarié/an	29,6	21,1	22,9
Proportion de personnel senior de 45 ans ou plus ayant bénéficié d'actions de formation (%)	50	71	63

o Les politiques mises en œuvre en matière de formation

L'entreprise poursuit sa politique de formation dans une perspective de long terme, sur la base d'actions visant à renforcer les compétences collectives et individuelles. Le volume de formation est maintenu au-delà des obligations légales.

La formation continue s'articule autour des orientations suivantes : communication en anglais, développement des compétences transversales, formation aux nouveaux outils, veille réglementaire. Chaque année, les salariés bénéficient de formations internes animées par un intervenant externe ou interne sur une thématique intéressant tout ou partie de la collectivité (ex : nouveaux équipements).

Lors des entretiens annuels sont définies des actions de formations individuelles permettant à chacun de développer ses compétences. La Société et les représentants du personnel ont également mis en place des accords pour faciliter les formations à l'initiative des salariés (réalisation de thèses de doctorat, de formations qualifiantes, de bilans de compétences, de validation des acquis), en partage entre le temps de travail et le temps

personnel. Le Droit Individuel à la Formation (DIF) peut être utilisé dans ce cadre ou pour des formations plus courtes.

En 2013, les salariés ont bénéficié en moyenne de 22,9 heures de formation. Le volume de formation correspond aux objectifs fixés avec les représentants du personnel (moyenne de 20 h par an par salarié). Au niveau des formations qualifiantes, la situation est la suivante : 2 salariés ont présenté une thèse, un salarié a débuté une démarche de Validation des Acquis et de l'Expérience, un salarié s'est engagé dans la préparation d'un Diplôme Universitaire. Deux formations qualifiantes initiées avant 2013 sont toujours en cours.

Au cours de l'année 2013, 4 % du personnel a utilisé tout ou partie de ses droits individuels à la formation (DIF)

Tous les salariés nouvellement embauchés reçoivent une formation spécifique visant à faciliter leur intégration dans la Société.

La part de personnel de 45 ans ou plus ayant bénéficié d'une formation est au-delà de l'objectif du plan Seniors de l'entreprise, fixé à 50 %.

f. Egalité de traitement

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire l'égalité de traitement chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2011	2012	2013
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes			
Taux de femmes dans le management	45 %	46 %	46 %
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées			
Pourcentage de personnes ayant la reconnaissance Travailleur Handicapé dans l'effectif	2,50 %	2,44 %	2,38 %

o Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement Hommes/Femmes

Les salariés ont recours de plus en plus souvent aux mesures mises en œuvre depuis 2012 : aménagement d'horaires le jour de la rentrée scolaire ou en cas d'évènement lié aux enfants, chèques emplois service universels (CESU) et temps partiel à 90 %. Le personnel a également bénéficié de la flexibilité accordée sur la libération de jours de Compte-Epargne-Temps pour motif familial.

Le Comité exécutif, le management et la Direction des Ressources Humaines sont attentifs à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes lors des discussions d'augmentations individuelles et d'évolution professionnelle.

o Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnel handicapé

Les mesures sont répertoriées dans le plan d'actions Handicap (voir paragraphe « Relations Sociales »).

Tous les recrutements sont ouverts au personnel Handicapé ; peu de candidatures sont présentées (problème d'adéquation des compétences au profil du poste). Aucun recrutement de personnel ayant une reconnaissance RQTH n'a eu lieu en 2013.

g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, à l'abolition effective du travail des enfants

Tous les salariés d'Innate Pharma sont basés en France. La Société se conforme aux réglementations en vigueur.

2. Environnement

Préambule

Du fait de son activité (recherche et développement de candidat-médicaments), la Société considère que son impact environnemental est faible. L'essentiel des activités de recherche est réalisé dans ses laboratoires tandis que les activités de développement sont majoritairement confiées à des prestataires.

Ces activités ne comprennent ni production industrielle ni distribution, donc ni utilisation de matière première, ni rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre. Les activités de la Société ne nécessitent pas l'emploi de gaz de ville, mais de gaz spéciaux en très faibles quantités. Elles ne génèrent aucune nuisance sonore particulière pour le personnel ou les personnes riveraines.

Par ailleurs, la Société opère pour ses recherches dans un cadre réglementaire extrêmement contraint, auquel elle se conforme. La Société dispose de tous les agréments nécessaires à la conduite de ses activités.

Dans ce cadre, seuls les indicateurs suivants ont été retenus comme pertinents :

- Utilisation durable des ressources :
 - o Consommation énergétique ;
 - o Volume d'eau consommé annuellement ;
- Pollution et gestion de déchets ;
 - o Quantité de déchets de laboratoire envoyés dans un centre spécifique de gestion ;
- Politique générale en matière environnementale.

a. Utilisation durable des ressources

- o Consommation énergétique : consommation électrique annuelle

La seule source d'énergie consommée par Innate Pharma, outre un générateur de secours fonctionnant au fuel, est l'énergie électrique. Le tableau suivant donne l'évolution de la consommation électrique annuelle d'Innate Pharma depuis son entrée dans ses nouveaux locaux en janvier 2009 :

	2011	2012	2013
Consommation en kWh	1 147 825	1 273 742	1 268 102

A titre d'information, 1 268 102 kWh consommés en 2013 correspondent à 52 tonnes équivalent CO₂.

Datant de la fin des années 60, le bâtiment dans lequel Innate Pharma opère a subi des travaux de rénovation à l'installation de la Société. Chaque année des travaux portant sur l'amélioration de la performance énergétique, sont réalisés. En 2013, ces travaux ont porté sur l'isolation des bureaux.

o Volume d'eau consommé annuellement

Hormis l'eau chaude sanitaire, la consommation d'eau du bâtiment correspond principalement à des activités de laboratoire. L'eau rejetée après utilisation est une eau issue essentiellement des machines à laver et des éviers installés dans les différents laboratoires.

Le tableau suivant donne le comparatif annuel de la consommation d'eau depuis l'entrée de la Société dans ses nouveaux locaux:

	2011	2012	2013
Consommation en m ³	1 028	1 072	1 205

L'augmentation de la consommation d'eau est due à un développement des activités de laboratoire et équipements opérationnels, avec, en 2013, la mise en service d'un nouveau laboratoire.

b. Pollution et gestion de déchets :

o Quantité de déchets de laboratoire envoyés dans un centre spécifique de gestion ;

Le tableau suivant donne le comparatif annuel de la quantité de déchets de laboratoire envoyés dans un centre spécifique de gestion :

	2011	2012	2013
Quantité en litres	95 700	90 860	94 110

Les déchets issus de la recherche sont traités par une filière spécialisée qui assure leurs enlèvements du site de production vers un centre d'incinération. Leur volume évolue en fonction des types d'activités de laboratoire.

c. Politique générale en matière environnementale

Malgré un impact environnemental jugé faible, la Société et son personnel sont impliqués dans le développement durable au quotidien : réduction de la consommation de papier, utilisation de papier recyclé, recyclage des consommables bureautiques, tri sélectif et réduction des déchets ménagers.

Le site dans lequel est installé Innate Pharma est proche du nouveau Parc National des Calanques. Les bâtiments de la Société, achetés par Innate Pharma en 2008 et rénovés, représentent 3 000 m², au sein d'un terrain de 10 650m² (accueillant un parking de 100 places). Les espaces verts sont entretenus selon la réglementation en vigueur (notamment pour le risque incendie).

3. Engagements sociétaux en faveur du développement durable

a. Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise

L'implantation d'Innate Pharma dans le territoire marseillais a pour origine ses fondements scientifiques. La Société est en effet issue notamment de la recherche académique locale, en particulier du Centre d'immunologie Marseille-Luminy (CIML), l'un des plus importants centres d'immunologie à l'échelle européenne et l'un des contributeurs remarquables de la science sur laquelle la Société s'est développée. De plus, outre son environnement industriel et un bassin de formation en sciences de la vie, Marseille possède un centre de lutte contre le cancer permettant le développement d'une recherche translationnelle de haut niveau.

Afin de continuer à bénéficier de cet environnement, l'un des axes majeurs de développement d'Innate Pharma est la construction, la consolidation et la valorisation du tissu économique et scientifique local.

Dans ce cadre, Innate Pharma s'efforce d'être présent au sein du territoire à plusieurs échelles :

- Locale, en participant activement à la stratégie de développement du campus de Luminy avec des actions en matière d'aménagement d'infrastructures (services, sport, transport), de bourse d'emploi, de formations ou encore de mutualisation de services aux entreprises (avec l'Association Grand Luminy Technopole) ; la Société entretient un lien régulier avec les Ecoles du territoire marseillais pour contribuer à la formation des jeunes et étudiants, afin de les aider dans leur parcours d'apprentissage (journées métiers, accueil de stagiaires) ;

- Métropolitaine, en travaillant étroitement avec la métropole, le pôle d'immunologie de Marseille (« Marseille Immunopôle »), et l'université Aix-Marseille Université pour faciliter la mise en réseau des entreprises innovantes et des universités. Monté en 2010, le Programme d'Investissement d'Avenir CIMTECH (« Centre d'immunotechnologie », aujourd'hui dénommé MI-mAbs « Marseille Immunopole monoclonal antibodies ») associe industriels et laboratoires publics dans le domaine du développement d'anticorps⁵ au sein du Technopôle de Luminy;

- Régionale: Innate Pharma est membre du pôle de compétitivité Eurobiomed regroupant les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Marseille Immunopôle est une structure intégrée à Eurobiomed.

b. Sous-traitance et fournisseurs

Une partie non négligeable des activités d'Innate Pharma est confiée à des prestataires, notamment pour des activités requérant d'un point de vue réglementaire des agréments particuliers (Bonnes Pratiques de Fabrication et Bonnes Pratiques de Laboratoire par exemple). Les prestataires auxquels Innate Pharma a recours fournissent principalement des prestations intellectuelles. Il s'agit notamment de « CROs » (des organismes gérant les essais

⁵ CIMTECH : Institut pour la recherche amont et la valorisation précoce de cibles d'anticorps contre le cancer et l'inflammation, porté par Aix-Marseille Université et sa filiale PROTISVALOR. Ses contributeurs sont multiples : des industriels (dont Innate Pharma), des acteurs académiques scientifiques et médicaux (le Centre d'Immunologie Marseille-Luminy - CIML, le Centre d'Immunophénomique - CIPHE, l'institut Paoli Calmettes, le Centre de Recherche contre le Cancer, l'INSERM, le CNRS), le pôle de compétitivité Eurobiomed. Ce projet est soutenu à hauteur de 19 millions d'euros par un financement gouvernemental dans le cadre des investissements d'avenir (convention ANR).

cliniques ou pré-cliniques réglementaires). Parmi les principaux fournisseurs figurent également des organismes financiers auprès desquels la Société a contracté des crédits-baux relatifs notamment à l'acquisition de son siège social, ainsi que des fournisseurs de matériels de laboratoire.

Au vu de sa taille et de l'enjeu social et environnemental perçu, la Société ne conduit pas d'audit de ses fournisseurs sur les thèmes RSE. Elle a cette année procédé à un inventaire de la localisation géographique de ses principaux fournisseurs afin de déterminer le pourcentage de ses prestataires situés dans des pays dont la note au Corruption Perceptions Index (« CPI ») est supérieur à 60. L'exercice a porté sur 23 fournisseurs représentant 50% des paiements effectués par la Société en 2013. Il en ressort que la totalité de ces prestataires (100%) sont situés dans des pays dont la note au CPI est supérieure à 60. Pour les fournisseurs dont la société mère est située dans un autre pays, les deux localisations ont été prises en compte (celle de la société mère et celle de la filiale avec laquelle Innate Pharma a contracté).

La Société envisage l'an prochain de faire figurer parmi ses critères de sélection une section RSE.

c. Loyauté des pratiques.

- Actions engagées pour prévenir la corruption :
 - Existence et diffusion d'un mémo anti-fraude
 - Existence et diffusion d'un code d'éthique
 - Politique d'acceptation de cadeaux ou cadeaux offerts
 - Existence et diffusion d'un code de déontologie boursière
 - Existence et information sur le contrôle et limitation des notes de frais
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Aucun des candidat-médicaments de la Société ne fait aujourd'hui l'objet d'une commercialisation ou d'une autorisation de mise sur le marché. Les plus avancés sont testés chez l'homme dans le cadre d'essais cliniques encadrés par une forte réglementation. Ils font notamment l'objet d'une autorisation préalable non seulement par les autorités réglementaires mais aussi par des comités éthiques comprenant une équipe médicale ainsi que des représentants de patients.

Dans le cadre de ces activités de Recherche & Développement la Société met en œuvre des études précliniques réalisées dans un cadre réglementaire strict. Conformément à la Directive 2010/63/EU, la Société a mis en place un Comité d'Ethique pour l'Expérimentation Animale affilié depuis 2012 au Comité National d'Ethique. Il approuve tous les protocoles mis en œuvre en veillant à la pertinence scientifique des expérimentations réalisées et au bien-être animal. Pour les études confiées à des prestataires extérieurs, Innate Pharma veille à ce que ce même cadre réglementaire soit respecté. Pour les expérimentations utilisant des Organismes Génétiquement Modifiés, le cadre réglementaire impose une autorisation délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, portant sur la pertinence scientifique des projets, la protection du personnel manipulant ainsi que sur les mesures empêchant toute dissémination de ces organismes par des procédures et équipements

de confinement appropriés. La Société se conforme également à cette réglementation et met en œuvre toutes les mesures de protection du personnel et de l'environnement à ces égards.

VIII.- Répartition du capital

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 janvier 2014, à la connaissance de la Société :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Mandataires sociaux	5 639 829	12,33%	5 639 829	12,34%
dont :				
- Membres du Directoire	1 018 960	2,23%	1 018 960	2,23%
- Membres du Conseil de Surveillance	4 620 869	10,10%	4 620 869	10,11%
- dont Novo Nordisk A/S	4 572 708	10,00%	4 572 708	10,01%
Salariés hors mandataires sociaux ¹	444 860	0,97%	444 860	0,97%
BPI Groupe	4 845 814	10,60%	4 845 814	10,60%
Wellington Management Company, LLP	4 566 083	9,98%	4 566 083	9,99%
Fidelity Investments	2 763 091	6,04%	2 763 091	6,05%
OrbiMed	2 743 896	6,00%	2 743 896	6,00%
Autodétention ²	41 914	0,09%	0	0,00%
Autres actionnaires	24 690 405	53,98%	24 690 405	54,03%
Total	45 735 892	100,00%	45 693 978	100,00%

¹ Salariés inscrits au nominatif.

² A travers le contrat de liquidité.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 4 mars 2013, à la connaissance de la Société :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Mandataires sociaux	7 116 910	18,76%	7 116 910	18,78%
dont :				
- Membres du Directoire	1 543 100	4,07%	1 543 100	4,07%
- Membres du Conseil de surveillance	5 573 810	14,69%	5 573 810	14,71%
- dont Novo Nordisk A/S	5 572 708	14,69%	5 572 708	14,71%
Salariés hors mandataires sociaux ¹	514 935	1,36%	514 935	1,36%
Fonds Stratégique d'Investissement	4 845 814	12,77%	4 845 814	12,79%
Van Herk Group	3 222 631	8,49%	3 222 631	8,51%
Alta Partners ²	2 715 871	7,16%	2 715 871	7,17%
Autodétention ³	48 195	0,13%	0	0,00%
Autres actionnaires	19 471 538	51,33%	19 471 538	51,39%
Total	37 935 894	100,00%	37 887 699	100,00%

¹ Salariés inscrits au nominatif.

² Le groupe Alta détient des parts dans Innate Pharma à travers les fonds Alta BiopharmaPartner II, L.P et Alta Embarcadero BioPharma Partners.

³ A travers le contrat de liquidité.

Franchisements de Wellington Management Company, LLP :

Par courrier reçu le 31 janvier 2014, la société Wellington Management Company, LLP (280 Congress Street, Boston, MA 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 janvier 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits clients, 4 566 083 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 9,98% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

Par courrier reçu le 16 janvier 2014, la société Wellington Management Company, LLP (280 Congress Street, Boston, MA 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 janvier 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits clients, 4 610 973 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 10,08% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Wellington Management Company, LLP déclare :

L'acquisition des titres de la société INNATE PHARMA par la société Wellington Management Company, LLP, agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, s'inscrit dans le cadre normal de son activité de « discretionary investment manager » menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société INNATE PHARMA, ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Wellington Management Company, LLP n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société INNATE PHARMA ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

Par courrier reçu le 9 août 2013, la société Wellington Management Company, LLP (280 Congress Street, Boston, MA 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 août 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits clients, 2 518 322 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 6,60% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INNATE PHARMA hors marché.

Franchissement de Fidelity Investments :

Par courrier reçu le 15 janvier 2014, la société FMR LLC (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 janvier 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir 2 763 091 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 6,04% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

Franchissement de OrbiMed :

Par courrier reçu le 6 décembre 2013, complété notamment par un courrier reçu le 11 décembre, les sociétés OrbiMed Advisors LLC et OrbiMed Capital LLC (c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA, et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 2 743 896 actions représentant autant de droits de vote, soit 6,00% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INNATE PHARMA hors marché.

Franchissement et déclaration de Novo Nordisk A/S :

Par courrier reçu le 10 décembre 2013, la société de droit danois Novo Nordisk A/S (Novo Allé, 2880 Bagsvaerd, Danemark), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 25 novembre 2013, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, à cette date et à ce jour, 4 572 708 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société INNATE PHARMA.

Le 24 juin 2013, Novo Nordisk A/S a déclaré avoir vendu hors marché pour 2 500 000 euros d'actions Innate Pharma, à un prix unitaire de 2,50 euros.

Franchissement de O.G.B.B.A. van Herk B.V. :

Par courrier reçu le 9 décembre 2013, la société de droit néerlandais O.G.B.B.A. van Herk B.V. (Lichtenauerlaan 30, 3062 ME, Rotterdam, Pays-Bas), a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 décembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir 2 254 355 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

Franchissement de Federal Finance :

Par courrier reçu le 6 décembre 2013, la société anonyme Fédéral Finance Gestion (1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon), agissant pour le compte de clients sous gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 27 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients, 1 303 263 actions INNATE PHARMA représentant autant droits de vote, soit 2,85% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 6 décembre 2013, 1 103 263 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 2,41% du capital et des droits de vote de cette société.

Franchissement de Alta Partners:

Par courrier reçu le 12 août 2013, complété par un courrier reçu le 13 août 2013, la société Alta Partners (One Embarcadero Center, 37th Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 août 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 798 274 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA hors marché.

Déclarations de BPI Groupe:

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA⁶, 5 276 434 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 13,84% du capital et des droits de vote de cette société⁷ ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations SA	4 845 814	12,71	4 845 814	12,71
CDC EVM	430 620	1,13	430 620	1,13
Total CDC	5 276 434	13,84	5 276 434	13,84

Cette détention résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

⁶ BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des Dépôts et Consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.

⁷ Sur la base d'un capital composé de 38 135 892 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe.

La CDC n'a franchi aucun seuil à l'occasion de ces opérations.

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO), ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA⁸, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir indirectement, à cette date, 4 845 814 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 12,71% du capital et des droits de vote de cette société⁹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC BPI-Groupe (à titre direct)	0	0	0	0
EPIC BPI-Groupe (à titre indirect par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI))*	4 845 814	12,71%	4 845 814	12,71%
Total (actions et droits de votes possédés et détenus au titre de l'assimilation)	4 845 814	12,71%	4 845 814	12,71%

* Bpifrance Participations (ex FSI) est détenue à 100% par BPI-Groupe SA

Ce franchissement de seuils résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

⁸ BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.

⁹ Sur la base d'un capital composé de 38 135 892 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe.

2. Par le même courrier la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La présente déclaration de franchissement de seuils indirects s'inscrit dans le cadre des opérations constitutives de la Banque Publique d'Investissement. En l'absence de modification du nombre d'actions d'INNATE PHARMA détenues par Bpifrance Participations, celle-ci n'a franchi aucun nouveau seuil et aucun financement n'a été mis en place à l'occasion du présent franchissement de seuil indirect.

Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, l'EPIC BPI-GROUPE déclare que, pour les six prochains mois, les intentions de Bpifrance Participations, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI-Groupe SA¹⁰ et actionnaire direct d'INNATE PHARMA, sont les suivantes :

- Bpifrance Participations agit seule ;
- Bpifrance Participations n'envisage pas de procéder à des achats d'actions dans les mois à venir ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'INNATE PHARMA ;
- Bpifrance Participations n'a pas de stratégie particulière vis-à-vis d'INNATE PHARMA et n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- Bpifrance Participations n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4° bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Bpifrance Participations n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote d'INNATE PHARMA ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention de demander la nomination de représentant autre que le membre du conseil de surveillance déjà nommé sur proposition de Bpifrance Participations et que son poste de censeur. »

¹⁰ BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.

IX.- Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

X.- Achat d'actions propres

En vertu d'une autorisation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2013, le Directoire peut mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement général de l'AMF. Pour ce programme de rachat d'actions, le prix maximal d'achat par action a été fixé 10 euros et le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme ne pourra pas dépasser 10 millions d'euros. Par ailleurs la Société ne pourra en aucun cas détenir directement ou indirectement plus de 10% de son capital social. L'autorisation de mise en œuvre du programme de rachat d'actions a été donnée au Directoire pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2013.

Un contrat¹¹ de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupont avec effet au 31 août 2013. Les titres et espèces de l'ancien contrat de liquidité passé avec Natixis ont été affectés au nouveau compte de liquidité (soit 51 099 titres et 219 813,87 €). Au 31 décembre 2013, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions propres détenues était de 31 724, soit 0,07 % du capital de la Société. Au cours de l'exercice 2013 dans le cadre de ce contrat, 3 102 117 actions ont été achetées et 3 157 222 actions ont été vendues. Le cours moyen d'achat était de 2,8087 euros et le cours moyen de vente était de 2,8075 euros. Ces actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

XI.- Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les déclarations suivantes sur des opérations réalisées par des dirigeants de la Société prévues par l'article L621-18.2 du Code monétaire et financier, ont été effectuées :

- 7 avril 2013 : François Romagné, cession d'actions
- 6 mai 2013 : Gilles Brisson, exercice de BSA
- 14 et 30 mai 2013 : Philippe Pouletty, exercice-vente d'actions issues de l'exercice de BSA
- 24 juin 2013 : Novo Nordisk A/S , cession d'actions
- 3 décembre 2013 : Jérôme Tiollier, cession d'actions
- 13 décembre 2013 : Yannis Morel, Exercice-vente de BSAAR 2010
- 19 décembre 2013 : Marcel Rozenzweig, cession d'actions

¹¹ Conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1er octobre 2008.

X.- Dépenses non déductibles

Les dépenses à caractère somptuaire au sens de l'article 39 alinéa 4 du Code général des impôts engagés par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se composent de 94 004 euros de jetons de présence et de 8 667 euros d'amortissements excédentaires sur les véhicules de tourisme.

XI.- Frais généraux ayant donné lieu à réintégration dans le bénéfice imposable

La Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ni de frais généraux ne figurant pas sur le relevé spécial ayant donné lieu à réintégration visés à l'article 39, 5° du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le Directoire